

Le 30 km/h et les transports publics

Une étude atteste que le 30 km/h est bénéfique pour la société

1 février 2023 | Isabelle Pasquier-Eichenberger

Berne



La limitation de vitesse à 30 km/h ne freine pas les transports publics (TP). C'est à cette conclusion qu'aboutit une étude réalisée par Metron Verkehrsplanung AG, sur mandat de l'ATE Association transports et environnement. Elle révèle que le 30 km/h influence le temps de parcours des TP, mais que ces effets sont faibles et qu'ils peuvent être corrigés ou supprimés par des mesures appropriées.

Les limitations de vitesse à 30 km/h deviennent plus fréquentes et concernent toujours plus de rues dans lesquelles circulent des trams et des bus. Alors que les nombreux avantages des réductions de vitesse sont attestés, les répercussions du 30 km/h sur les TP sont souvent au centre des débats.

Les bus et les trams circulent le plus souvent à une vitesse inférieure à la limitation signalée. La vitesse maximale admise est rarement atteinte ou seulement sur de courts tronçons. Dès lors, dans la réalité, l'instauration du 30 km/h allonge bien moins le temps de parcours que ce qu'un calcul théorique laisserait apparaître. C'est le cas en particulier aux heures de pointe et dans les zones à forte densité urbaine où les stations et les feux de signalisation sont nombreux, mais également sur les axes principaux avec droit de priorité.

Pour les bus, on peut admettre que l'introduction du 30 km/h entraîne un allongement du temps de parcours moyen de 1,5 seconde par 100 mètres. Mais en parallèle, le système des TP profite aussi d'une meilleure fluidité du trafic qu'avec une limitation à 50 km/h.

«Pour la clientèle des transports publics, un faible allongement du temps de parcours n'est pas un frein, pour autant que les horaires soient adaptés et qu'un temps d'embarquement et débarquement suffisant soit garanti», estime Isabelle Pasquier-Eichenberger, Vice-présidente de l'ATE. «Qui plus est, la population profite des effets positifs du 30 km/h sur l'espace public. Comme le 30 km/h s'applique à tous les modes de transport, on ne doit pas craindre que la clientèle des TP se mette à préférer la voiture.» Des mesures appropriées permettent de réduire les allongements, voire de les annuler. Par exemple par la création de corridors pour les TP, la priorisation aux feux de signalisation, ou encore une adaptation des stations.

Évaluation au cas par cas

Pour déterminer correctement les incidences financières de l'introduction du 30 km/h, il est nécessaire de tenir compte également de ses effets bénéfiques sur l'ensemble de l'économie publique: réduction des accidents de la route et de leurs conséquences, baisse des émissions sonores et polluantes, ainsi que des atteintes pour la santé et l'environnement, en particulier dans les zones d'habitation.

S'il n'est pas possible de respecter l'horaire en prenant des mesures au niveau de la planification ou de l'infrastructure, une adaptation ou l'adjonction de véhicules pourraient s'avérer nécessaires. Cette dernière mesure est particulièrement coûteuse, mais elle se justifie et se révèle utile. Ce n'est pas par hasard que l'exécutif de la ville de Zurich vient de décider à l'unanimité d'en assumer les coûts.

Il est important que l'introduction du 30 km/h ne se résume pas à l'installation de nouveaux signaux en bordure de la chaussée. Idéalement, l'instauration du 30 km/h s'inscrit dans une analyse globale, en incluant à la discussion les entreprises de transport concernées, les autorités et les riverain-es. Inclure suffisamment tôt l'ensemble des personnes concernées permet de réduire les répercussions du 30 km/h sur les TP en prenant des mesures appropriées.

Material

- Étude «Répercussions de la limitation à 30 km/h sur les transports publics»
- Site internet 30 km/h

- Isabelle Pasquier-Eichenberger, Vice-présidente ATE, Conseillère nationale Verts/GE, 078 614 04 15
- Service médias ATE, 079 708 05 36, medias@ate.ch



Contact

ATE Association transports et
environnement
Aarberggasse 61

Case postale
3001 Bern

Téléphone: 031 328 58 58
ate@ate.ch

Pour une mobilité
d'avenir

